

*A la sortie, vais-je retrouver mon traitement habituel ?*

➤ OUI

A la fin de l'hospitalisation, le médecin vous remet une ordonnance de sortie et vous donnera toutes les explications nécessaires. Lisez-la avant de quitter l'établissement. Le traitement peut être différent de celui que vous preniez chez vous.

**N'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.**

*A la sortie, vais-je récupérer mes anciens médicaments ?*

➤ OUI

L'infirmier(e) vous rend les médicaments que vous lui avez remis à l'entrée. N'hésitez pas de les réclamer, en cas d'oubli.

Cependant, les médicaments arrêtés par le médecin ne vous seront plus utiles et pourront être détruits par l'établissement avec votre accord.



*De retour à mon domicile, que dois-je faire de mon ancien traitement ?*

➤ SUIVRE LE NOUVEAU TRAITEMENT



car il est mieux adapté à votre état de santé.

Les médicaments arrêtés au cours de l'hospitalisation ne sont plus utiles. Rapportez-les à votre pharmacien pour destruction. Ne les jetez pas vous-même dans votre poubelle ménagère.

**Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.**

*De retour à mon domicile, si j'ai des questions sur mon nouveau traitement ?*

➤ **Adressez vous à votre médecin traitant.** Il aura reçu le compte-rendu de votre hospitalisation et saura répondre à vos questions.

Vous pouvez également demander conseil à  **votre pharmacien.**

Document rédigé par la Pharmacie à Usage Intérieur du Groupe de Santé CLINIFUTUR pour ses établissements et ses patients, dans le cadre du bon usage des médicaments



## MES MÉDICAMENTS

lors de mon hospitalisation



### PHARMACIE A USAGE INTERIEUR

Groupe de Santé CLINIFUTUR  
127, route de Bois de Nèfles – 97490 Sainte-Clotilde  
Site internet : [www.clinifutur.net](http://www.clinifutur.net)



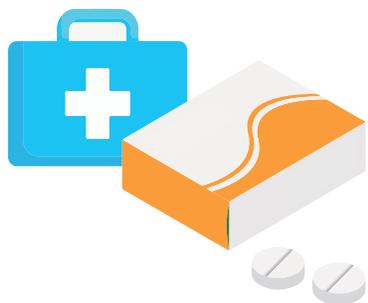
Mise à jour : Juillet 2024

Les médicaments peuvent nuire à la santé s'ils sont mal utilisés.  
Vous trouverez, dans cette brochure, des consignes à lire attentivement.

*Je vais être hospitalisé(e), que dois-je prévoir pour mon traitement ?*

- Apportez les dernières ordonnances
- Apportez les médicaments habituels
- Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc).

➤ **Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances pour vous.**



*Que dois-je faire de mes médicaments ?*

➤ **Remettez tous vos médicaments** (si vous les avez apportés) à l'infirmier(e) qui s'occupe de votre admission.

Vos médicaments seront identifiés à votre nom et placés dans un endroit sécurisé. Mais ne vous inquiétez pas : Vos traitements vous seront rendus à votre sortie !

*Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments ?*

➤ **Pour sécuriser votre prise en charge médicamenteuse.**

Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte votre traitement à votre état de santé, par conséquent le nombre, la forme et la présentation des médicaments que l'on vous donne peuvent être différents de votre traitement habituel.



**N'hésitez pas à poser des questions sur votre traitement.**

Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'établissement et **donnés par l'infirmier(e) au cours de l'hospitalisation.**

➤ Selon l'avis du médecin et pour des traitements particuliers, ou si la pharmacie de l'établissement n'en dispose pas dans des délais compatibles avec votre hospitalisation, vos médicaments personnels pourront être utilisés.

**Il est important d'éviter tout risque d'erreur ou de mélange entre votre traitement habituel et celui prescrit par les médecins pendant votre hospitalisation.**

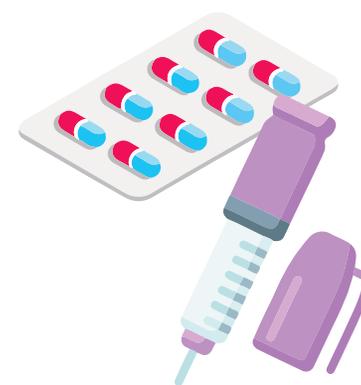


*Les médicaments apportés par ma famille ou amis sont-ils autorisés ?*

➤ **NON !!!**

Ne prenez que les médicaments prescrits par le médecin et fournis par l'établissement.

En effet, des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.



*Je n'ai pas pris les médicaments donnés par l'infirmier(e), que dois-je faire ?*

➤ **LE SIGNALER à l'infirmier(e) ou au médecin qui s'occupe de vous.**

En effet, si vous n'arrivez pas à avaler un comprimé ou qu'une solution buvable a mauvais goût, **parlez-en au médecin ou à l'infirmier(e).**

Il existe d'autres formes peut-être plus adaptées.